

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
NON au PARC EOLIEN de FROMENTIERES

VOLET PAYSAGER développé par QUI SÈME LE VENT (association locale de défense de l'environnement et sauvegarde du cadre de vie des habitants)

1) Impact touristique

Peut-être faudrait-il s'inquiéter de la différence de traitement des dossiers concernant les projets de parcs éoliens.

Pour le Parc éolien de Vauchamps, l'avis de la Mission UNESCO était en ligne dès le 1^{er} jour de l'enquête publique.

Pour le parc en question à l'origine appelé Fromentières Baye Janvilliers par le promoteur,



BAYE et Janvilliers ont disparu du nom de ce parc...



Monsieur le Commissaire-Enquêteur, vous n'étiez pas en possession lors de la troisième permanence de l'avis UNESCO ni d'autres organismes proches de la viticulture et de l'agriculture alors que BAYE est une commune viticole et c'est sûrement la raison de la disparition de son nom dans l'entête du projet.

Donc rien en ligne sur le sujet sinon le rapport MRAe. **Le service instructeur a-t-il fait les mêmes démarches que dans les autres parcs ?**

Concernant ce projet de 6 éoliennes, 2 sont sur BAYE et bien évidemment la totalité en zone d'exclusion comme l'indique la MRAe dans son avis du 24 novembre 2022
« L'Ae recommande au pétitionnaire de compléter l'examen des solutions alternatives par une analyse plus poussée portant sur d'autres implantations possibles, hors des secteurs protégés pour la préservation des paysages emblématiques reconnus par l'UNESCO, et/ou sur des modèles d'éoliennes n'imposant pas de covisibilités avec le vignoble, tout en respectant une garde au sol minimale de 30 m, en concertation avec la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ».

L'Ae recommande par ailleurs au Préfet de ne pas mettre le projet de parc éolien à l'enquête publique et de ne pas autoriser le projet tant que le pétitionnaire n'aura pas reconsidéré sa localisation et/ou sa conception

De notre côté nous vous remercions de prendre en compte l'importance des paysages de notre territoire viticole et agricole qui risque pour nous tous de perdre de sa valeur universelle par l'implantation d'éoliennes industrielles.

La reconnaissance d'un patrimoine exceptionnel

Le **4 juillet 2015**, après huit années d'un travail de longue haleine, c'est la consécration : les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne entrent au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les 21 représentants des États-parties reconnaissent à l'unanimité la Valeur Universelle Exceptionnelle, à l'occasion de la 39^{ème} session du Comité du patrimoine mondial, qui se tient à Bonn en Allemagne. Dans l'hémicycle comme dans les rues des villes champenoises, c'est l'explosion de joie. C'est un **moment historique** pour la région, comme pour la France entière. Il porte la reconnaissance de ce patrimoine unique à échelle planétaire.

Les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sont inscrits au patrimoine mondial dans la catégorie des "Paysages culturels évolutifs vivants". Cette catégorie, créée en 1922, désigne un ouvrage combiné de **l'Homme et de la Nature**. Elle dépasse donc la simple échelle du monument ou site, et met en lumière la façon dont une activité humaine peut faire naître de nouveaux paysages et une culture particulière.

Les délimitations de l'appellation Champagne, comprenant plus de 300 villes et villages, a été définie en tant que « zone d'engagement » dans le système de gestion. Les communautés locales, la profession viticole et d'autres parties prenantes s'engagent, sur une base volontaire, à conserver et mettre en valeur leur paysage et leur patrimoine. Cette zone d'engagement constitue l'environnement du bien, c'est aussi un ensemble géographique et historique cohérent, représenté par le bien et sans lequel sa valeur ne peut être comprise. Elle permet la mise en place d'une gestion étendue et assure que des mesures prises pour mettre en valeur le paysage, le patrimoine et l'environnement soient cohérentes entre elles. »

« Embellir nos régions, nos entrées de villes et villages, nos rues, ... reste important et prioritaire pour valoriser ce patrimoine unique. La mise en valeur et l'harmonisation de nos sites et des régions du Champagne nous permettront de rayonner ensemble dans le monde entier. » Pierre-Emmanuel TAITTINGER —Président de l'Association viticole champenoise en 2015

Les promoteurs éoliens s'acharnent à démontrer que les éoliennes ne sont pas visibles des « coteaux historiques » les plus anciens du vignoble mais la Charte Unesco publiée en 2018 précise bien l'intérêt de protéger les paysages de tout le vignoble champenois soit
« L'aire de production de l'Appellation d'origine contrôlée Champagne, délimitée par une loi de 1927, couvre quelque **34 300 hectares** et comprend 319 communes, aussi appelées « crus ». Le vignoble champenois compte près de 280 000 parcelles cultivées par plus de 16 000 vignerons ! »

Petit clin d'œil au parc éolien de la Brie des Etangs. Le promoteur SIEMENS GAMESA a affirmé « aucune covisibilité des vignes de BAYE » alors que EDPR nous prouve le contraire ci-dessous (éoliennes les plus visibles)

N°1



N°2

Photomontage dans la réponse 3 de l'avis de la MRAe, les éoliennes de la Brie des Etangs de 135m. ont disparu mais aussi celles de Fromentières de 150m. au dessus du bois.

En comparant les photomontages 1 et 2 il est bien difficile de se fier aux documents des promoteurs concernant la covisibilité avec le vignoble.

L'expérience avec le parc de la Brie des Etangs nous a alertés sur le déni UNESCO du promoteur. Ci-dessous un photomontage contradictoire d'un autre point de vue des vignes de Baye. Les éoliennes sont bien visibles.



Alors Monsieur le commissaire-enquêteur, Monsieur le Préfet MERCI de faire respecter l'ensemble de notre vignoble qui ne peut exister que par une prise de conscience de l'impact UNESCO sur notre département.

L'UNESCO et ses conséquences

Depuis l'inscription l'évolution du nombre de touristes ne cesse de croître dans la zone UNESCO. Dernièrement la publication ci-dessous atteste de cette évolution par l'accroissement des hébergements
Chiffres Office de tourisme d'EPERNAY **3,7 millions de visiteurs en 2022**

Épernay, 5e destination « vignobles » sur la plateforme

Le constat fait par la ville d'Épernay sur l'augmentation du nombre de meublés de tourisme est étayé par Airbnb lui-même. Il y a un mois, la plateforme de location de logements dévoilait des données sur la croissance de l'œnotourisme en France. Ainsi, depuis le lancement de sa catégorie d'hébergements « vignobles » en mai 2022, Airbnb a recensé 17 000 annonces dans le pays, soit 15 % de plus en un an, et 1,5 million de voyageurs qui ont séjourné près des vignes. Parmi les dix destinations françaises ayant accueilli le plus de visiteurs grâce à la catégorie « vignobles », entre août et octobre 2023, Épernay se hisse en cinquième position, derrière Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), Saint-Florent (Haute-Corse), Talence (Gironde) et Bergerac (Dordogne).

Non seulement à EPERNAY, mais localement, touristes français et étrangers fréquentent nos hébergements.

Il suffit de faire une recherche autour de BAYE 51270, de FROMENTIERES 51210 sur des plates-formes AirBnb, Gîtes de France, pages jaunes

Ou bien en direct https://www.gites.fr/gites_gite-comme-chez-soi-en-champagne_fromentieres_54550.htm, bonjour@petitchateau-baye.fr, <https://www.champagne-daniel-collin.fr/chez-denise/>, <https://www.tourisme-en-champagne.com/la-grange/champaubert/hlocha051v501xx9>, <https://www.tourisme-en-champagne.com/la-renardiere/champaubert/hlocha051fs0003i>

La Marne pays du champagne serait-elle en passe de devenir La Marne pays des éoliennes.

Des projets de parcs éoliens fleurissent tout le long de la départementale 933 qui de PARIS à Champaubert, croisement stratégique, dessert 3 routes touristiques du Champagne (La Côte des Blancs, les coteaux Sézannais, la vallée de la Marne vers Epernay), le circuit de la Grande Guerre, la route Napoléon, circuit St Jacques de Compostelle d'Epernay à Sézanne.....

Après la traversée de la Seine et Marne sans éolienne, La Haute Epine dans l'Aisne donne le ton avec 9 éoliennes de 150 mètres puis l'accueil dans la Marne à MONTMIRAIL coiffé de ses 7 éoliennes de 127 mètres qui surplombent cette jolie petite bourgade et gâchent son « portrait »

Les 2 projets de Vauchamps de chaque côté de la 933 avec 8 éoliennes, 6 pour Fromentières, 8 pour Champaubert.

Peut-on assurer que cette pénétrante dans la Marne va permettre sa notoriété pour un accueil touristique ? L'effet contraire est assuré.

Une autre pénétrante, la Nationale 4 dans le sud marnais au départ de la région parisienne traverse des champs éoliens à perte de vue. Une ça suffit n'est-ce-pas ?

Anecdote pour la promotion touristique de la région.....pas une éolienne à l'horizon dans la documentation des offices de tourisme sur la route du Champagne, la route de la Grande Guerre, la route de la Campagne de France de janvier à mars 1814 avec 4 monuments commémoratifs locaux (Marchais en Brie, Montmirail, VAUCHAMPS, Champaubert).....

Le point d'orgue : un documentaire TV sur la Champagne avec survol en ULM des coteaux Sézannais ; les angles de prise de vue étaient tels qu'aucune éolienne

n'apparaissait. Un véritable exploit. Après contact avec le photographe, il nous a indiqué ne pas avoir eu de consignes mais était prêt à faire des photos de l'invasion éolienne.

L'éolien n'est pas un élément porteur touristique. Merci de nous aider à protéger notre terroir qui permet économiquement de faire vivre tant de personnes. MERCI.

Extraits recueillis dans le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact Santé et Environnement de la P17

▪ *Les enjeux pour les axes de communication sont modérés à fort selon la distance et leur situation (fond de vallée ou plateau).*

▪ *Les vignobles du Champagne représentent un fort niveau d'enjeu, étant donné leur notoriété internationale et leur fréquentation importante par les touristes et les habitants. La « route touristique du Champagne » est un itinéraire privilégié pour les découvrir*

P. 18 Au vu du motif éolien déjà présent et des nombreux filtres visuels, il n'y a pas de sensibilité majeure ni d'incompatibilité avec l'implantation d'un projet éolien. Par contre, il sera important que le projet s'inscrive en cohérence avec le projet éolien de La Brie des Etangs (en cours d'instruction), et une vigilance particulière sera apportée au risque d'encerclement pour le village de Fromentières et la D933.

Par ailleurs, les coteaux historiques et l'avenue de Champagne à Épernay, inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, sont situés dans l'aire d'étude éloignée.

Pas de sensibilité majeure est une gageure.

Comment peut-on accepter de tels raisonnements sans bondir d'indignation ?

Oui des éoliennes sont présentes et impactent lourdement le vignoble de Bergères sous Montmirail qui souffre de cette vue industrielle et une fois de plus il faut rappeler **que les vignobles locaux ne sont pas dans l'aire d'étude éloignée.**

Ce sont les éoliennes du parc de la Brie Champenoise et de la Butte Soigny, installées avant la charte UNESCO, qui ont fait prendre conscience à la population des impacts négatifs :

- **Comme l'accès au village** du Thoult Trosnay coiffé d'éoliennes alors qu'il était réputé comme charmant et bucolique
- **Comme le bruit des pales** en mouvement
- **Comme les effets lumineux** dans les pièces de vie en journée et le soir

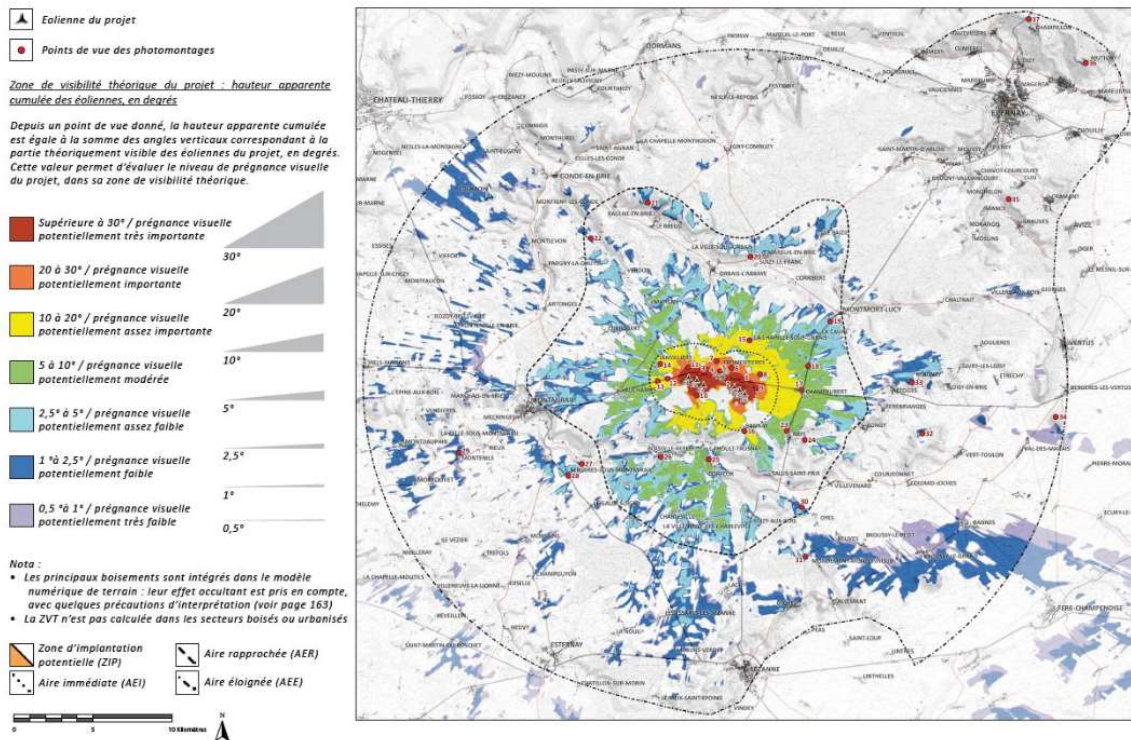
Et qu'on ne dise pas que ce parc n'aura pas d'impact paysager. Les éoliennes de MONTMIRAIL de 127 mètres peuvent se compter de la montée entre Champaubert et Fromentières située à 15 kms.

Il ne faut pas oublier que Fromentières est sur un plateau de 224 mètres d'altitude. L'impact paysager sera énorme puisque les éoliennes culmineront à une altitude de 374 mètres. ON LES VERRA TRÈS LOIN et de TRÈS LOIN.

Carte 124 de l'impact paysager pas très lisible mais on peut constater qu'on les verra jusque dans l'Aisne, la Seine et Marne, les Marais de Saint Gond, Mondement

Monsieur le Préfet a d'ailleurs rejeté le 21 avril 2021 le projet de parc éolien de la Brie des Etangs situé à 2 kms de celui de Fromentières .Une cohérence au niveau de nos institutions est une demande de la population.

Etude d'Impact Santé et Environnement



Carte 124 : Carte de la Zone de visibilité théorique (ZVT) du projet éolien (source : Atelier de l'Isthme, 2019)

2) FROMENTIERES le village le plus impacté

P. 33 Contexte paysager

Fromentières	village (chef lieu)	P	D	MOYEN A MOYEN-FAIBLE
La Boularderie ; La Durerterie ; La Grange au Prêtre ; La Roquetterie ; Le Bouc aux Pierres	hameau ou ferme isolée	P	D	MOYEN
Les Déserts	hameau ou ferme isolée	P	D	MOYEN-FAIBLE
Bannay ; Boissy-le-Repos ; Corfélix ; Janvilliers ; La Chapelle-sous-Orbais	village (chef lieu)	P	D	MOYEN-FAIBLE
Baye ; Champaubert	village (chef lieu)	P	D	FAIBLE
Margny ; Vauchamps	village (chef lieu)	P	D	MOYEN-FAIBLE A FAIBLE
La Mortière ; Les Petites Censes	hameau ou ferme isolée	P	D	MOYEN-FAIBLE A FAIBLE
D933	route fréquentée	P	D	FORT A FAIBLE

Perception depuis l'habitat P.18

Les villes ou villages, hameaux et fermes isolées de l'aire d'étude constituent un enjeu en matière de

cadre de vie, pour les habitants qui y résident (ou qui y travaillent).

▪ *Le niveau d'enjeu sera considéré comme fort pour les chefs-lieux des communes dont le nombre d'habitants est supérieur à 1000 : Aÿ, Dizy, Épernay, Esternay, Magenta, Mardeuil, Mareuil-sur-Aÿ, Montmirail, Pierry, Saint-Martin-d'Ablois et Sézanne. Tous ces chefs-lieux sont situés dans l'aire d'étude éloignée.*

▪ *Le niveau d'enjeu sera considéré comme « moyen-fort » pour les villages dont le nombre d'habitant est inférieur à 1000.*

▪ *Enfin, le niveau d'enjeu sera considéré comme moyen pour les hameaux, fermes et autres habitations isolées..*

Les niveaux d'enjeu sont définis d'avance en fonction du type de population. Il faudrait accepter que des éoliennes de 150 mètres aussi proches des habitations aient un impact moyen par définition. Comment peut-on accepter de telles absurdités en regardant Fromentières ci-dessous. Le droit au paysage ne peut faire l'objet de différenciation.



L'impact est dramatiquement FORT et le photomontage est à l'opposé du parc au NORD.



Ci-dessus le **spectacle affligeant** de l'église de Fromentières voire **choquant**.

L'église accueille tout au long de l'année des visiteurs pour admirer le retable du XVème siècle dont **le promoteur en a ignoré l'impact et l'existence.**

Élevée en majeure partie au XVème siècle, et dédiée à Ste Marie-Madeleine, elle abrite une oeuvre d'art remarquable, un retable flamand du XVIème siècle, en bois dur et peint, de style gothique flamboyant. Il fut réalisé à Anvers et est de l'école allemande de Nuremberg. Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h30 et le week-end de 8h à 18h, visite guidée sur rendez-vous (minimum 5 personnes).



ACCUEIL > RETABLE DE FROMENTIERES

A- A A+

Retable de Fromentieres

SITE ET MONUMENT HISTORIQUE

9 route de Montmort
51210 FROMENTIERES

A partir de **5 €**

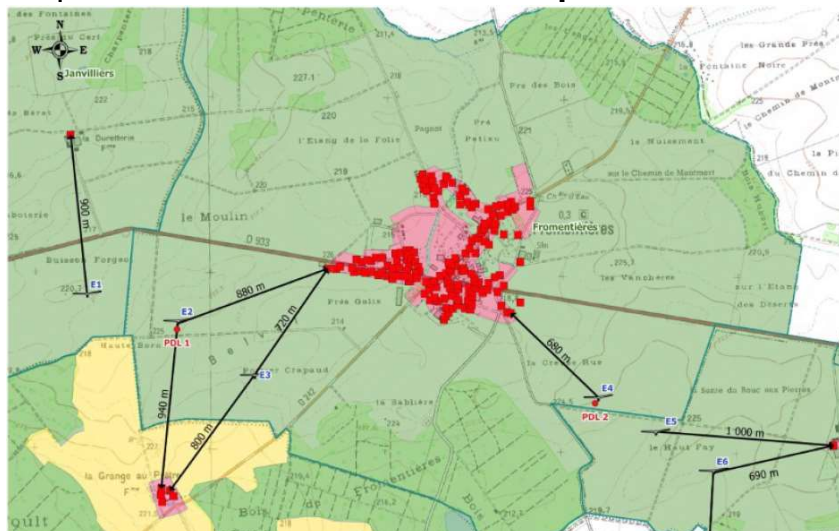
OUVERT
FERME DANS 1H03



VOIR LES PHOTOS



Ce projet industriel constitue un bel exemple de mitage éolien (3 d'un côté et 3 de l'autre du village) Il ne peut que porter préjudice aux habitants par sa taille et sa proximité des habitations. Plein SUD, proche de zones boisées, de promenades, il entachera à jamais le paysage des Fromentins et Fromentines mais aussi celui des villages environnants. Du bruit, des flashes rouges, blancs, du soleil derrière les pales.... **Quel manque de respect de la part de la commune et des agriculteurs à l'origine du projet envers une population qui n'a pas eu son mot à dire. Elle s'exprime maintenant mais sera-t-elle entendue ?**



Distance aux habitations

ATER Environnement
Aménagement du territoire - Drogues Toxicomanes

Octobre 2019

Source : IGN 258

Copie et reproduction autorisées

Légende

Parc éolien de Fromentieres